

# Sud-inter-cdaS

numéro 14 - novembre 2009

## SIC... Le retour aux sources !

Enfin des  
nouvelles  
fraîches...



« Sud-inter-cdaS » (SIC pour les intimes) change de formule... Ou plus exactement, SIC revient à sa formule initiale !

Comme son nom l'indique, la finalité de SIC est de servir de lien entre les professionnels des CDAS, de leur permettre de connaître les difficultés de leurs homologues, ainsi que les actions et mobilisations mises en place pour les dépasser. Tous les professionnels des CDAS ont en effet, à un moment ou à un autre, de façon ponctuelle ou plus constante, regretté l'isolement dans lequel ils exercent. Ni l'implantation géographique des CDAS dispersés sur l'ensemble du territoire départemental, ni leur structuration pour un fonctionnement autarcique, ne facilitent la communication.

Au fil du temps, SIC avait tendance à privilégier l'analyse des pratiques professionnelles, ce qui n'est pas forcément du ressort d'une publication syndicale, mais qui surtout, rendait son rythme de parution assez aléatoire ! SIC n'abandonne pas pour autant cette analyse. Des dossiers spécifiques feront l'objet d'un développement particulier dans des numéros « hors série ».

Pour coller au plus prêt de l'actualité et se faire l'écho de ce qui se passe dans les 20 CDAS, SIC « tentera » d'être plus régulier. Souhaitons lui bon vent...

### VITRE

Le CDAS de Vitré est à l'étroit... Plusieurs bureaux de moins de 20m<sup>2</sup> accueillent 3 agents, sans compter les stagiaires ! Pour pouvoir rencontrer les usagers, ce n'est pas mieux puisque ce sont les disponibilités de l'un des 4 bureaux de permanence situés au rez-de-chaussée qui déterminent les prises de rendez-vous ! Que dire du « jonglage » pour recevoir les personnes sans rendez-vous ? Pour contourner le problème, les collègues font un maximum de visite à domicile ou sollicitent les mairies pour obtenir un bureau et rencontrer les usagers. Un bureau est par exemple réservé à la « maison pour tous » de Châteaubourg. Sans parler de l'accueil du public dans un hall de réception totalement inadapté...

Pourtant, la construction d'un nouveau CDAS à Vitré, prévue en 2010 dans la foulée de celle de l'agence vient d'être reportée... Les agents avaient des doutes, ceux-ci sont maintenant confirmés ! Si les crédits sont votés, la ville de Vitré ne serait prioritaire, qu'après celle de Cesson, c'est-à-dire fin 2011, début 2012.

Certains agents, las de devoir travailler dans des conditions matérielles précaires, ont même proposé l'installation « d'algécos » comme solution d'attente, à condition bien entendu que cette solution provisoire ne retarde pas encore la construction...

Il est bien dommage que le passage de Mme Huon dans les locaux du CDAS, annoncé pour le mois de septembre, ait été annulé.

### VILLEJEAN

La charge de travail ASE, qui avait amené le renfort de l'équipe par un poste à 100% reste importante. La pérennisation de ce poste au-delà du 1<sup>er</sup> janvier 2010, ne semblait acquise qu'à hauteur de 50 %, les 50 % restants devant être répartis sur l'ensemble des collègues... déjà en surcharge ! Au dernières nouvelles, l'administration reviendrait sur sa position et devant la charge de travail, accepterait de créer un poste à temps plein !

Le standard téléphonique, connaît lui aussi et très fréquemment, une certaine surcharge liée à l'embouteillage des communications... Lorsque les

deux lignes sont occupées, aucun message indique aux personnes appelant de l'extérieur de patienter ou de rappeler plus tard. Les partenaires se plaignent d'avoir du mal à joindre les collègues, et plusieurs usagers ont imaginé que le CDAS, délibérément, ne répondait pas à leurs appels téléphoniques...

## PACE

Depuis pratiquement deux ans les AS du CDAS de Pacé travaillaient sur une réorganisation en ilots basée sur 11 postes. Suite à la révision des fiches de poste et au nouveau calcul des effectifs cibles, un poste d'assistante sociale a été supprimée et cette réorganisation s'est donc faite au 1<sup>er</sup> novembre avec 10 AS au lieu de 11 !

Le 9 mars 2009 l'équipe d'AS avait pourtant écrit à M. HAMONIC, pour demander que la Direction tienne compte de cette réorganisation en ilots et revienne sur sa position de suppression de poste. Le courrier indiquait même, qu'à défaut, un secteur serait laissé vacant.

Le 18 mai M. HAMONIC et Mme LE TENAFF étaient venus rencontrer l'équipe et des banderoles avaient été accrochées (de nouveau) sur les murs extérieurs du CDAS pour leur montrer l'exaspération et la détermination des agents. Leur position était néanmoins restée inchangée : à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2009, le CDAS ne compterait plus que 10 AS dans ces effectifs. Le renfort accordé depuis plusieurs mois serait supprimé !

Devant l'obstination de la Direction, un premier courrier lui a été adressé le 22 juin pour lui indiquer que dans ce contexte (poste en moins et réorganisation), il était impossible d'encadrer des stagiaires AS de deuxième année dans des conditions satisfaisantes, tant pour les stagiaires que pour les professionnelles.

Un second courrier (encadré ci-contre) lui a été adressé le 5 octobre...

PACE, le 5 octobre 2009

Monsieur DENIEUL  
Directeur du Pôle Action Sociale

Monsieur le Directeur,

Un renfort assistant de service social est actuellement affecté jusqu'au 31/10/2009 au CDAS CRNO. Votre choix a été de ne pas créer le poste, malgré nos sollicitations. Ce dernier est pourtant en charge d'un équivalent d'une commune rattachée à notre circonscription. Son départ contraint l'équipe des assistantes sociales à réorganiser son travail et ainsi à se fixer des priorités dans les tâches définies dans la fiche de poste afin d'assurer une continuité de service auprès des usagers.

Nous participerons de manière limitée aux réunions institutionnelles. Nous n'assurerons plus le remplacement de la secrétaire d'accueil pendant les temps de réunions.

Nous ne participerons plus aux réunions partenariales et aux actions collectives.

Nous n'assurerons plus notre rôle de permanent en instance technique FSL.

Nous n'instruirons plus les dossiers RSA. Les usagers seront orientés vers les autres services instructeurs (CAF, MSA, CCAS).

En ce qui concerne les dossiers FAJ, Bourse Emploi 35, les personnes seront orientées vers la Mission Locale.

Il en est de même pour la constitution des dossiers MDPH.

Lorsqu'une famille est suivie par un service spécialisé, nous n'agissons plus sur le même champ d'intervention : pas de démarche logement lorsqu' 'ALFADI est présent, pas de demande d'aide financière en cas de mesures de protection (AEMO, AGBF...)

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos salutations distinguées.

L'EQUIPE D'ASSISTANTES SOCIALES

### **Brèves... mais pas des moindres !**

Révision du « règlement intérieur des services » prévue au CTP du 30 novembre : Mauvais temps en perspective...

- **Temps partiel** : Alors que jusqu'à présent, seul l'agent à temps partiel pouvait demander sa réintégration à temps plein ou la modification de son temps partiel, l'administration voudrait elle aussi, pouvoir revenir à tout moment sur une autorisation de temps partiel !
- **Indemnité repas** : L'administration envisage de ne plus verser d'indemnité de repas pour les déplacements professionnels des agents ayant accès aux titres restaurant !

Je souhaite : avoir des renseignements sur Sud  adhérer à Sud

nom :  
prénom :  
CDAS :

# Sud

